ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

biocarburants

Question écrite n° 18194

Texte de la question

M. Michel Delebarre attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la question du développement des biocarburants. Tandis qu'en France la production de bioéthanol stagne depuis plusieurs années aux alentours de 1,15 million d'hectolitres par an, elle poursuit sa progression de manière significative dans certains États membres de l'Union européenne. En Espagne, la mise en service, fin 2002, d'une nouvelle unité de production d'une capacité de 1,26 million d'hectolitres porte la capacité globale de production espagnole à 2,6 millions d'hectolitres. Celle-ci devrait prochainement avoisiner les 5 millions d'hectolitres, un nouveau site de production étant actuellement en cours de construction. Dans le même temps, l'Allemagne annonce la concrétisation à court terme de trois projets d'une capacité totale de production de 6 millions d'hectolitres. En décidant à la fin de l'année dernière de réduire fortement le montant de l'exonération fiscale dont bénéficient les producteurs de biocarburants, le ministre de l'économie et des finances a provoqué une déstabilisation de la filière productrice de biocarburants, au risque de décourager tout nouvel investissement dans ce domaine. Il est à craindre, dans ces conditions, que la France accentue son retard, s'éloignant un peu plus encore des objectifs fixés par l'Union européenne en la matière. Aussi, il attend qu'elle lui indique si le Gouvernement entend ou non favoriser la production des biocarburants.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives aux biocarburants. Le Gouvernement a soutenu de longue date le développement de ces filières, par le biais d'une défiscalisation dont le montant annuel atteint actuellement environ 180 MEUR. Le plan Climat, rendu public le 22 juillet 2004, et l'adoption du projet de loi d'orientation pour l'énergie, actuellement en débat au Parlement, devraient marquer une étape supplémentaire en faveur de ces filières puisque l'objectif indicatif d'incorporation de 5,75 % de biocarburants dans les carburants routiers en 2010 de la directive du 8 mai 2003 visant à promouvoir l'utilisation des biocarburants est retenu comme un engagement. Cet engagement a été confirmé lors du conseil des ministres du 19 août dernier par le Président de la République qui a souligné la très grande importance qu'il attache au développement des bioénergies pour des raisons agricoles, environnementales et énergétiques et a souhaité la mise en place dès le 1er janvier 2005 d'un plan de développement des biocarburants. Ce plan vient d'être annoncé par le Premier ministre le 7 septembre et prévoit un triplement de la production d'ici à 2007, soit un supplément de 800 000 tonnes de biocarburants. Des appels d'offres pour quatre nouvelles usines de production seront lancés dans les prochains mois et les marchés seront attribués au printemps 2005.

Données clés

Auteur : M. Michel Delebarre
Circonscription : Nord (13e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18194

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE18194

Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3613
Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9723